Image not found or type unknown

régime de séparation des biens

Par **carpediem49**, le **08/01/2013** à **10:17**

bonjour,
voilà ma question :
marié sous le régime de séparation des biens, mon épouse et moi avons acquis en 2008 une maison payée par chacun pour moitié avec nos deniers propres.
nous envisageons de divorcer et mon épouse va faire construire prochainement une maison pour y habiter après le divorce et moi je vais acheter une maison déjà construite pour y habiter aussi après le divorce. en attendant que sa maison soit finie nous vivons dans la maison commune et allons la mettre en vente avant la demande de divorce.
question : est-ce que cela risque de poser un problème ? les époux doivent-ils se donner un consentement mutuel pour l'achat des biens (réalisés avec des fonds propres à chacun et non issus de la communauté de vie) ?
mon épouse à toujours mis comme condition au divorce amiable le fait qu'elle soit avant propriétaire d'un toit lui appartenant en propre et depuis 15 ans n'a jamais participé aux frais du ménage ! peut-elle exiger une pension alimentaire et une prestation compensatoire, sachant que nous possédons chacun la même valeur en patrimoine et en assurance vie ! elle a 17 ans de moins que moi, travaille et moi je suis au chômage rémunéré avec dispense de recherche d'emploi (depuis 2008) et à la retraite en juin 2014.
merci de vos réponses et votre aide.
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés